

# REGLEMENT

Pour que la saison se déroule dans la joie et la bonne humeur, il est nécessaire que tous ensemble, nous nous engageons à respecter quelques principes :

- ⇒ **Respecter les mesures obligatoires liées à la crise sanitaire du Covid-19**
  
- ⇒ Tout accompagnateur doit s'assurer, en entrant dans la salle, de la présence d'un responsable, éducateur, membre du bureau, avant d'y laisser son enfant.
  
- ⇒ Une fois la séance terminée, l'enfant devra attendre ses parents à l'intérieur de la salle.
  
- ⇒ Les accompagnateurs **ne sont pas autorisés** à rester dans la salle durant la séance.
  
- ⇒ L'accès aux agrès ( barres, poutre...) est **STRICTEMENT INTERDIT** sans l'autorisation de l'éducateur.
  
- ⇒ Une fois à l'intérieur, les gymnastes devront attendre sur le praticable, que l'entraîneur arrive.
  
- ⇒ La responsabilité est aux parents en cas d'accident de leurs enfants en dehors de leurs heures de cours.
  
- ⇒ Chaque gymnaste doit être ponctuel, assidu, respectueux du matériel et de son entraîneur.
  
- ⇒ La tenue du gymnaste : justaucorps ou short ou caleçon, tee shirt.
  
- ⇒ Il est strictement interdit de boire, manger et de marcher en chaussures sur le praticable.
  
- ⇒ **Toute personne ayant épuisé ses 2 séances d'essai, et n'ayant pas ramener son dossier d'inscription complet, ne pourra continuer à participer aux séances, même s'il s'agit d'une réinscription.**
  
- ⇒ Il est interdit de laisser des objets de valeurs dans les sacs, manteaux...  
**Le club se retire de toute responsabilité en cas de vol.**
  
- ⇒ **Les enfants non licenciés au club, n'ont en aucun cas le droit d'utiliser le matériel gymnique.**
  
- ⇒ Lorsqu'un gymnaste s'engage à faire des compétitions, il s'engage alors à assister à tous les entraînements, mais également à chaque compétition.  
Dans le cas d'un empêchement justifié, il devra prévenir son entraîneur, au moins 15 jours à l'avance, au risque pour les parents, de payer l'amende de disqualification.
  
- ⇒ L'association est autorisée par la présente et sauf avis contraire des parents, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles pourrait apparaître le gymnaste, prise lors de diverses manifestations ( entraînements, compétitions, gala...), sur tout support et pour la durée la plus longue prévue par la loi .

**Signature du représentant légal**

**Signature du gymnaste**